

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Burlington (M. Kempling)—L'industrie automobile—a) L'exportation de pièces aux fabricants d'automobiles européens et japonais. b) Les pourparlers avec les fabricants européens et japonais; le député d'Algoma (M. Foster)—L'emploi—Demande de renseignements sur les fonds affectés au programme de développement communautaire; le député de St. Catharines (M. Reid)—La taxe d'accise—L'application à la vente de spiritueux—Le but de l'indexation.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 et 3 de M. Blenkarn.

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur l'Orateur, je suis très content de participer cet après-midi au débat. Le bill que nous étudions est une mesure législative très importante, notamment pour l'industrie pétrolière et la sécurité des approvisionnements énergétiques de notre pays.

Le bill C-57 comporte deux taxes qui se sont révélées être les éléments les plus dommageables du programme énergétique national que le gouvernement a annoncé au mois d'octobre dernier. Ce sont des taxes répressives qui ont des répercussions extrêmement nuisibles sur le secteur du pétrole et du gaz.

Entre le moment où ce programme a été annoncé et la fin de l'année dernière nous avons attiré l'attention sur les nombreuses inquiétudes que les répercussions du programme énergétique suscitaient déjà dans l'esprit des observateurs. Toutefois, à cette époque, nous ne pouvions pas nous appuyer sur des résultats concrets. Comme Votre Honneur s'en souviendra peut-être, j'ai signalé certains de ces résultats la semaine dernière à la Chambre. Par rapport à l'année dernière à la même époque, les opérations de forage ont baissé cette année de 50 p. 100. Les ventes de terrains qui pourraient contenir du pétrole ont baissé de 70 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Cent trente-neuf sociétés de forage ont déjà quitté le pays.

Ce sont là des éléments concrets qui prouvent sans aucun doute possible les répercussions de ce programme énergétique. Ils provoquent des difficultés à court terme. Ces problèmes, nous les ressentons aujourd'hui en Alberta mais ils se feront sentir dans le reste du Canada et nous parlerons de cela dans le débat de demain.

### Taxe d'accise

• (1650)

Cependant, il y a de très sérieux problèmes à long terme dont j'aimerais parler parce qu'il faut s'y attaquer sans attendre. Le ministre, que ce soit celui des Finances (M. MacEachen) ou celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), doit montrer qu'il est sensible à ces préoccupations, qu'il suit ce qui se passe autour de lui, qu'il écoute ce que ne doivent pas manquer de lui dire à longueur de journée ceux qui sont frappés par ces taxes.

Mon parti et moi avons proposé des amendements au bill C-57 concernant les taxes sur le pétrole et le gaz, amendements ayant pour but de supprimer complètement la taxe à la production et la taxe d'accise sur le gaz naturel, et évitant donc indirectement le gouvernement à se procurer des recettes autrement. Nous ne voulons absolument pas empêcher le gouvernement d'augmenter ses ressources au moyen de recettes provenant du pétrole et du gaz. Mon collègue le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté dans son budget des mesures précises qui portaient la part fédérale à 24 p. 100. Donc, nous n'avons pas d'objections de principe contre cela.

Je dois dire que nous tenons absolument à ce que le gouvernement respecte la compétence provinciale et à ce qu'il ne mène pas la bataille énergétique sur le dos des consommateurs, comme il le fait actuellement avec les incessantes augmentations de prix qui nous tombent dessus depuis la fin 1979, et dont beaucoup ont eu pour unique résultat de canaliser vers l'État fédéral les recettes fiscales. L'industrie et les provinces productrices n'ont touché qu'une faible part de ce qui est perçu depuis un an et demi. Nous croyons également que le gouvernement doit veiller à ce que la charge imposée à l'industrie, c'est-à-dire au producteur, soit équitable et que le régime canadien de prix et d'impôts soit compétitif avec ceux des autres pays, parce que le matériel et le personnel peuvent filer vers des lieux plus cléments, comme on l'a vu avec le départ des 139 appareils de forage.

Sur tous ces points, le comportement du gouvernement est pitoyable, comme le font voir les statistiques dont j'ai déjà parlé. C'est pour cette raison que nous voulons supprimer par voie d'amendement la taxe à la production et la taxe d'accise sur le gaz naturel. Ce ne sont pas les solutions qui manquent au gouvernement pour se procurer les ressources dont il estime avoir besoin. La taxe d'auto-suffisance proposée dans notre budget de 1979 prouvait qu'il est possible de s'entendre avec les provinces. Nous avons obtenu un accord de principe sur cette taxe, comme le montre la correspondance échangée avec la province d'Alberta. Nous pourrions avoir, comme aux États-Unis, une taxe sur les superprofits, ou une taxe d'accise sur le produit fini, comme nous l'avons également proposé.

Au cours de débats antérieurs, nous avons signalé les effets possibles de la taxe à la production et de la taxe d'accise et nous avons mis le gouvernement en garde contre les conséquences néfastes qu'elles risquent d'avoir. Nous en avons maintenant la preuve manifeste, non seulement dans l'impasse où se trouvent les négociations avec l'Alberta mais dans les décisions que les sociétés particulières ont prises de réduire de façon draconienne leurs dépenses prévues. Si nous voulons que le Canada ait la moindre chance d'atteindre les objectifs du programme énergétique national, plus particulièrement celui de l'autosuffisance, il faut annuler ces deux taxes. Nous tâcherons par tous les moyens, monsieur l'Orateur, de raisonner le